

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 300-07-2016

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la séance ordinaire du 17 janvier 2017, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 300-07-2016

Règlement amendant le règlement de zonage numéro 300-2015, tel qu'amendé, soit :

- **Agrandir la zone C6-01 à même la zone H1-29 ;**
- **Modifier les usages autorisés au rez-de-chaussée d'un bâtiment commercial pour la zone C1-11.**

Le conseil de la MRC de L'Assomption a émis un certificat de conformité pour le règlement 300-07-2016 en date du 23 mars 2017, date à laquelle ce règlement est entré en vigueur.

Toute personne, qui souhaite prendre connaissance de ce règlement, peut le faire au bureau de la soussignée situé au 399, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau.

Le règlement ci-dessus mentionné entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption, le 29 mars 2017 et publié le 4 avril 2017.

Chantal Bédard
Greffière de la Ville